

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr. 50	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le statut de Tanger : l'accord anglo-hispano-français est définitif. — La reconnaissance des Soviets : les dispositions d'esprit à Moscou. — Les rapports franco-britanniques : une détente pleine de promesses. — Les débats de la Chambre et la situation des changes.

L'accord relatif au statut de Tanger est définitivement conclu entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne.

A vrai dire, cette convention avait été signée dès le 18 décembre.

Mais les signataires espagnols avaient formulé quelques réserves sur certains points : Londres et Paris ont donné satisfaction dans l'ensemble.

En somme, la convention de Tanger tient dans deux articles du texte du 18 décembre.

L'article 3 dit en effet : « La zone de Tanger est placée sous le régime de la neutralité permanente. En conséquence, aucun acte d'hostilité sur terre, sur mer ou par air ne pourra être accompli par ou contre la zone, ni dans ses limites. »

L'article 25 dit : « L'autonomie de la zone ne pouvant porter atteinte aux droits de souveraineté de S. M. le Sultan..., l'administration de la population indigène et des intérêts musulmans dans la zone, ainsi que l'exercice du pouvoir judiciaire continueront à être assurés... par un personnel marocain nommé directement par le sultan et contrôlé par ses agents. »

En d'autres termes, le pouvoir législatif est international. Il est exercé par une assemblée comprenant 4 Français, 4 Espagnols, 3 Britanniques, 2 Italiens, 1 Américain, 1 Belge, 1 Hollandais et 1 Portugais désignés par leurs consuls, plus 9 sujets du sultan (6 musulmans et 3 israélites) désignés par son représentant. La zone a un budget, voté par l'Assemblée.

Le pouvoir exécutif appartient à un pacha, qui représente le sultan, et administre la population indigène. La représentation à l'étranger des sujets marocains de la zone appartient à la France.

Quant à l'administration internationale de la zone, elle a pour chef : un administrateur, qui exécute les décisions de l'Assemblée.

Pendant les six premières années, il est convenu que l'administrateur doit être de nationalité française.

Enfin, les consuls des puissances signataires d'Algésiras forment un comité de contrôle.

Voilà sommairement le mécanisme de la zone.

Il coïncide avec le désir de la France, qui était de concilier l'organisme international avec l'autorité du Sultan.

En Grande-Bretagne, tout comme en Espagne, l'opinion a accueilli avec satisfaction l'accord intervenu.

Il faut se féliciter de l'heureux dénouement de cette question qui aurait pu devenir irritante.

Un moment, on put penser que l'ajournement sine die de la signature de l'accord italo-russe équivalait à un enterrement.

Il n'en a rien été et l'accord politique entre Rome et Moscou est désormais définitif.

L'Italie s'est même empressée d'envoyer un ambassadeur auprès des Soviets.

Ceux-ci espèrent bien que la France ne tardera pas à suivre l'exemple italo-britannique.

Tel est du moins l'espoir que carresse Tchitcherine qui, dans une interview, a déclaré :

« Nous n'attendons plus que la France : elle sait que nous sommes disposés à causer, mais directement avec Paris. »

Voilà qui est fort bien.

Par contre, nous ne savons pas si l'opinion française est pareillement disposée à causer avec Moscou.

Sans doute les bonnes raisons ne manquent pas en faveur d'une reprise de relations avec les Soviets.

Mais les bonnes raisons ont souvent un caractère plus théorique que pratique, plus idéal que concret.

Or, en matière de politique, sur-

tout internationale, il ne convient pas de trop sacrifier à l'idéologie.

C'est pourquoi, nous persistons à penser qu'une extrême prudence doit guider nos actes vis-à-vis des Soviets.

D'ailleurs la vérité nous oblige à reconnaître qu'une certaine « souplesse » paraît se faire jour dans les dispositions d'esprit des dirigeants bolcheviks.

Tchitcherine parlant récemment de l'accord de l'Angleterre, a fait preuve d'un manifeste de conciliation.

Ainsi, les liens traités seront soumis à un examen pour autant qu'ils contiennent des dispositions incompatibles avec les principes soviétiques.

La promesse réclamée par l'Angleterre que les Soviets s'abstiennent de toute propagande communiste dans ce pays est considérée désormais comme un engagement réciproque pris habituellement par des puissances amies de ne pas se mêler aux affaires intérieures de chacune d'elles.

Il y a là une indication précieuse qui tranche avec l'intransigeance jusqu'ici familière aux chefs des Soviets.

Suivons l'évolution, si elle persiste, et, alors, nous pourrions aviser en toute connaissance de cause.

M. Ramsay Mac Donald paraît décidément animé d'excellentes dispositions d'esprit vis-à-vis de la France.

En diverses déclarations, il a nettement manifesté son désir de négocier cordialement dans l'espoir d'aboutir à un accord.

Nous devons tenir compte de telles déclarations, car M. Ramsay Mac Donald apparaît comme un caractère loyal, s'efforçant de mettre en harmonie ses actes et ses paroles.

D'ailleurs le nouveau Premier a eu déjà quelques gestes significatifs : sa lettre à M. Poincaré, lors de son avènement au pouvoir ; l'attitude prise spontanément lors du dernier incident Lloyd George qui a tourné à la confusion de celui-ci.

Où, il y a quelque chose de changé, semble-t-il, dans les rapports franco-britanniques et on entrevoit très bien, aujourd'hui la possibilité d'aboutir à une entente.

Il peut paraître paradoxal qu'une détente se produise avec les travaillistes, qui sont les adversaires des conservateurs, parmi lesquels figurent de grands amis de la France, alors que nous n'avons pu nous entendre avec les conservateurs eux-mêmes.

Le paradoxe est plus apparent que réel : M. R. Mac Donald est, en quelque sorte, plus libre que les conservateurs pour consentir des concessions, pour « jeter du lest ».

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que si le Premier Britannique sait pratiquer des concessions opportunes, celles-ci trouveront chez nous leur contre partie.

Et cet effort de conciliation, loin de le desservir auprès des électeurs anglais, ne pourra au contraire que fortifier sa situation.

En attendant que l'horizon franco-britannique s'éclaircisse complètement, les circonstances nous invitent à regarder du côté des changes.

L'annonce des vigoureuses mesures financières décidées par le gouvernement français avait eu pour effet immédiat d'enrayer la chute rapide du franc.

Non seulement, la livre n'a pas atteint la valeur de 100 francs, mais elle s'était stabilisée au début de la semaine passée aux environs de 91-92.

On pouvait espérer que cette amélioration se maintiendrait ou même s'augmenterait.

Hélas non ! Samedi dernier, le franc a baissé à nouveau et la livre a atteint le cours de 94 et même de 95 !

Faut-il encore accuser la spéculation de ce nouveau recul de la devise française ?

Il est possible que la spéculation ait sa part de responsabilité.

Mais en l'espèce nous pensons que la vraie cause de la dépréciation est ailleurs, est à la Chambre, où un spectacle rien moins qu'édifiant se déroule sans arrêt.

Pour que les projets gouvernementaux produisent de salutaires ef-

feits, il fallait aboutir vite, en quelques jours.

En fait, la discussion s'éternise : on pratique une obstruction que réprouve hautement l'opinion ; on se place à l'affût, on guette le Président du Conseil pour lui décocher un croc en jambe au bon moment.

C'est là, un spectacle regrettable. La vérité, c'est que M. Poincaré occupe le pouvoir depuis trop longtemps et que la nostalgie du portefeuille trouble bien des esprits.

Naguère fut lancé le cri d'alarme « les Allemands sont à Noyon », pour inviter les querelleurs à tout prix à une plus grande attention aux intérêts supérieurs du pays.

Les Allemands ne sont plus à Noyon, certes ! Mais les circonstances sont graves.

L'heure est-elle propice aux mesquines combinaisons ?

Le pays pense que non et il estime qu'une « opposition », pour ne se discréditer pas, ne doit pas s'abandonner à toutes les extravagances.

M. D.

INFORMATIONS EN ALLEMAGNE

La baisse du mark

La baisse du mark sur les places étrangères a provoqué des demandes considérables de devises. A la Bourse de Berlin, la répartition en a été de nouveau très rigoureuse. Sur les marchés libres en pays rhénans, la livre anglaise est demandée à 23 trillions de marks, contre 18 au cours officiel à Berlin. Le public allemand s'inquiète de ce fâcheux symptôme. La presse tâche de le rassurer en faisant ressortir en général que le mark-rente étant une monnaie de paiement intérieure ne peut pas être atteint par une baisse du mark-papier, qui ne pourrait être que provisoire.

Organisation d'une banque d'émission-or

Les travaux du premier comité ont abouti à la fixation unanime dans ses grandes lignes du plan que le comité a l'intention de proposer pour la création d'une nouvelle banque d'émission-or, qui devra échanger les billets de banque qu'elle émettra contre ceux de la Banque de rentes et de la Banque d'Empire. Les principes généraux qui ont servi de base à ce projet ont été portés à la connaissance du gouvernement de la Banque d'Empire, M. Schächl, qui a l'impression très nette, de même que les experts eux-mêmes, que dans le cas où ce projet serait mis à exécution, il constituerait l'étape la plus importante réalisée jusqu'à présent vers la stabilisation définitive du change allemand et l'équilibre du budget de l'Empire.

Les relations franco-anglaises

Parlant à Burnley, où il est candidat à une élection législative partielle, M. Henderson, ministre de l'intérieur, a dit notamment qu'un changement salutaire a déjà commencé de s'opérer dans les relations franco-anglaises et qu'il espère que ce changement trouvera prochainement sa pleine expression dans une Conférence internationale. D'autre part, Mme Bonfield, secrétaire parlementaire au ministère du travail, parlant à Bristol, a fait observer que les relations franco-anglaises se sont améliorées depuis que M. Mac Donald a pris le pouvoir.

L'accord de Tanger

Une collaboration franco-espagnole s'impose

Le journal « Epoca », commente la signature du statut de Tanger par les plénipotentiaires espagnols. Il estime que cette signature doit être, non pas l'épilogue d'une politique extérieure, mais au contraire son premier chapitre.

Le journal ajoute : « C'est maintenant qu'une collaboration franco-espagnole au Maroc s'impose ; le litige qui nous divisait étant tranché, nous pouvons maintenant resserrer de plus en plus les liens d'une cordiale entente pour résoudre un problème qui, quoique des frontières séparent les deux zones, forme néanmoins par son esprit, un seul tout. »

La réduction des forces aériennes

Le gouvernement anglais envisagerait de convoquer une conférence internationale dans le but de réduire les forces aériennes.

Aucune communication n'a été faite encore aux autres nations à ce sujet, mais après sa rencontre avec M. Poincaré, M. Mac Donald prendrait ses dispositions en vue d'une telle réunion.

Le traité italo-russe

On annonce qu'une commission mixte italo-russe sera chargée d'élaborer tous les ans un programme des achats et des ventes de la Russie en Italie et réciproquement.

En outre, la « Tribuna » assure que le gouvernement italien a pu obtenir des concessions pétrolières et charbonnières dont les modalités seront établies au moment opportun.

Doux régime !

Suivant le « Stockholms Tidningen », les commissaires du peuple soviétiques ont lâché le grand inquisiteur Djerdjinski contre l'opposition communiste. Djerdjinski a reçu mission de purger avant tout l'armée des partisans de Trotsky. Un grand nombre d'officiers supérieurs ont été arrêtés ou obligés de donner leur démission. Beaucoup de « sections politiques » militaires ont été dissoutes. Un Congrès projeté par ces sections a été interdit.

Le nouveau zeppelin construit pour l'Amérique

Les journaux assurent que le nouveau zeppelin construit pour les Etats-Unis en vue de la traversée de l'Atlantique au printemps, est presque terminé. Ses caractéristiques sont les suivantes : longueur, 200 mètres ; 13 cellules ; capacité, 70.000 mètres cubes ; force ascensionnelle, 41.000 kilos ; 6 nacelles et 5 moteurs de 400 chevaux ; vitesse maxima 110 kilomètres à l'heure.

L'agitation politique renaît en Espagne

On signale de la gare internationale de Port-Bou (Espagne), que d'importants renforts de gardes civils sont arrivés dans cette ville. La même mesure aurait été prise sur de nombreux points de la frontière et dans les villes de Catalogne, en raison de la tension politique intérieure de l'Espagne.

Une expédition française en avion, au pôle Nord

M. de Payer élabore en ce moment un projet d'expédition en avion vers le Pôle Nord. Si nul événement malencontreux ne vient l'enrayer, M. de Payer espère partir au mois de mai prochain vers les régions boréales.

Un record en hydravion

La Commission sportive de l'A. C. F. a homologué, à la date du 8 février, à 6.368 mètres le record d'altitude pour appareil de la classe C bis, battu le 2 février 1924, par M. Maurice Huel, à Saint-Raphaël, sur appareil biplan de 300 HP.

262.000 ouvriers étrangers travaillent en France

D'après les statistiques qui viennent d'être publiées, 262.800 ouvriers ont été introduits en France pendant l'année 1923. Au point de vue professions ce sont les agriculteurs qui sont en plus grand nombre, 84.000, puis les manoeuvres, 48.000, puis les maçons, les mineurs, etc. Au point de vue nationalité, les Italiens tiennent beaucoup la tête : 112.000, puis viennent les Polonais, 50.000 ; les Belges : 33.000 ; les Espagnols, les Portugais, les Russes, etc.

Les étudiants toulousains et la vie chère

Pour résoudre la question de la vie chère, particulièrement pénible

pour les étudiants et assurer le recrutement de la Faculté de plus en plus désertée par les jeunes, l'Association générale des étudiants de Toulouse adresse à la population un appel destiné à procurer à ses membres des leçons particulières. Les élèves de l'enseignement secondaire, dit cet appel, peuvent trouver parmi les étudiants des professeurs ayant le savoir, les connaissances et la bonne volonté voulues pour les guider dans leurs études et les préparer aux examens et aux concours.

Les ministres radicaux et le parti radical

On a annoncé que le congrès du parti radical socialiste avait prononcé l'exclusion de ceux de ses membres qui font partie du cabinet Poincaré.

Ce renseignement est inexact. A la réunion du congrès, il fut décidé que les parlementaires qui auraient voté les décrets d'économies présentés par le gouvernement seraient traduits devant la commission de discipline qui statuerait conformément aux règles du parti.

Or, jusqu'à présent, les parlementaires visés n'ont pas été traduits devant cette commission et celle-ci n'a donc pas eu à se prononcer.

Les détails d'une exécution au gaz asphyxiant

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos services de dépêches de dimanche, on a procédé, pour la première fois en Amérique, à une exécution par gaz empoisonnés d'un criminel, un Chinois, condamné à mort.

Les médecins qui assistaient à l'exécution ont constaté que le condamné a perdu connaissance en trente secondes, mais que la mort n'est survenue qu'après 6 minutes.

Quatre gardiens de la prison ont démissionné pour ne pas assister à l'exécution.

CHRONIQUE LOCALE

POUR POINCARÉ contre toute dictature

M. Adolphe Chéron, député radical-socialiste de la Seine, vient d'adresser à M. Herriot sa démission du parti radical et radical-socialiste.

Sa lettre de démission, publiée par la presse, mérite d'être lue.

Qu'on nous permette d'en détacher le passage suivant :

« Dès l'avènement au pouvoir de M. Poincaré, j'ai dit les raisons de mon adhésion à la politique que les circonstances m'obligeaient à pratiquer. J'ai approuvé l'occupation de la Ruhr, et vous savez comment j'eus à défendre mon vote devant les juridictions du parti.

« Aujourd'hui, je refuse de m'associer à l'opposition faite contre les moyens proposés par le gouvernement dans le but de réaliser des économies.

« C'est pour écarter en toute certitude l'intervention d'un sauveur suprême que je suis résolu à fournir au gouvernement de la République les moyens qui lui sont nécessaires pour assurer la préservation du régime. J'entends que la République soit capable de se rénover sans le concours d'aucun dictateur.

« J'aurais souhaité que le parti fit confiance à cette méthode plutôt qu'aux complaisances à l'égard des communistes qui ne vous approuvent aujourd'hui que pour mieux vous injurier demain. »

Ainsi M. Adolphe Chéron se sépare du parti radical-socialiste, parce que :

1° il approuve pleinement la politique extérieure et intérieure de M. Poincaré ;

2° il condamne l'opposition systématique menée par ses « amis » ? contre le Président du Conseil ;

3° il ne veut pas contribuer à faire le jeu des extrémistes, dont le règne précéderait à l'avènement d'une dictature.

Les sentiments qui dictèrent son

geste à M. Ad. Chéron sont les sentiments qui animent la grosse majorité des Français, c'est-à-dire tous les Français qui ne sont pas en mal de candidatures électorales.

Le problème qui se pose à toute conscience française est très clair : à l'extérieur, il s'agit soit de vaincre l'Allemagne, soit de capituler devant elle ;

à l'intérieur, il s'agit soit de sauver l'économie nationale, soit de s'abandonner à une politique de démagogie.

Dans les deux cas, M. Poincaré représente la politique de salut.

Force est donc pour ses adversaires de se placer sur le terrain opposé : à l'extérieur, ils préconisent une politique de bienveillance à l'égard du Reich ; à l'intérieur, ils s'abandonnent à la surenchère démagogique.

Les conséquences de cette attitude, si elle venait à diriger les affaires du pays, ne sont que trop manifestes : elles prépareraient la voie à la dictature.

Fort à propos, M. Ad. Chéron le rappelle dans sa lettre de démission. N'avons-nous pas un double exemple caractéristique sous les yeux ?

En Russie, la prédication démagogique d'un Kerensky a frayé la voie à la dictature communiste.

En Italie, l'anarchie a provoqué un sursaut de la conscience populaire qui s'est traduit par l'avènement d'un Mussolini.

Eh bien, est-ce trop souhaiter pour la France, pour la France républicaine, que de la voir échapper à l'une ou l'autre de ces dictatures ?

Pour notre pays, nous ne voulons pas plus d'un Mussolini que d'un Lénine.

Mais encore faut-il que tous les partis d'ordre et d'organisation, tous les partis de gouvernement, se refusent à des complaisances inadmissibles et fassent le jeu des éléments de désorganisation sociale, économique et politique.

Comment certains radicaux ne comprennent-ils pas l'erreur qu'ils commettent, en adoptant invariablement le point de vue anti-français ?

L'heure n'est pas à convoiter un « maroquin » quelconque, mais à sauver la France et avec elle la République !

Comment des hommes qui se disent républicains peuvent-ils méconnaître le péril qu'ils encouragent ou tout au moins favorisent ?

M. DAROLLE.

La spéculation continue !

Il est des commerçants bien pressés, auxquels il tarde de réaliser une coquette fortune en peu de temps. Nous ne saurions les blâmer de gagner vite et gros.

Mais il en est qui exagèrent. C'est ainsi que depuis quelques jours, on signale que des commerçants, en prévision de l'augmentation des impôts de 2 décimes, ont décidé d'augmenter leurs marchandises de 20 0/0.

Cette augmentation serait même réalisée dans certains magasins, si nous en croyons notre confrère parisien « Excelsior ».

Vraiment, ces commerçants exagèrent. D'abord l'augmentation des 2 décimes n'est pas votée ; donc, elle n'est pas appliquée.

El puis, comme le dit notre confrère, « la majoration rationnelle qui résulterait des taxes nouvelles ne doit pas dépasser 4 à 5 0/0 pour les produits nationaux et 8 à 9 0/0 sur les produits importés. »

Le consommateur est estompé par les commerçants : et le consommateur, dès lors, sait ce qu'il a à faire.

La hausse est, actuellement, fictive. Elle est due aux manoeuvres de spéculateurs. La preuve, est faite tous les jours que des individus qui n'ont ni commerce ni industrie, achètent, vendent, mais trafiquent surtout, sur des achats, des ventes de marchandises de toutes sortes. Ce sont des intermédiaires, et c'est tout.

Au surplus, une information parue dans les journaux nous indique comment se pratique la hausse sur les marchandises.

Cette information mérite d'être signalée, la voici :

« Morlaix, 10 février. — Depuis une quinzaine de jours plusieurs exportateurs de choux-fleurs de Saint-Pol-de-Léon achetaient à la hausse,

En quelques jours, les cours passeront de 1 fr. 50 la pièce à 2 fr. 50. Hier, les choux-fleurs passèrent à 3 fr. 50 la tête, 29 wagons furent ainsi trustés, dont 27 pour la Hollande, chemin détourné, assure-t-on, pour parvenir en Allemagne.

147 exportateurs sur 150, qui compte Saint-Pol, protestèrent. La police s'en mêla. Le soir, les cours revinrent au prix normal. Les trois exportateurs à la hausse seront poursuivis.

Eh bien, voilà une preuve de hausse fictive. Les spéculateurs seront poursuivis : mais à quelle peine seront-ils condamnés ?

Si nous consultons les chroniques judiciaires, les beaux messieurs qui ont réalisé des millions de bénéfices au détriment des consommateurs, seront condamnés à 500 francs d'amende !

Pour cette somme, ils auraient bien tort d'abandonner le système D qu'ils pratiquent avec tant de maestria et qui leur rapporte de si gros bénéfices !

Mais alors, une question se pose : est-ce que quelques décrets-lois ne pourraient pas intervenir pour réprimer la spéculation ?

Le Parlement, — Chambre et Sénat — n'a voté aucune loi nouvelle pour frapper les spéculateurs.

Eh bien, est-ce que des décrets-lois qui mettraient un peu d'ordre dans cette situation déplorable dont souffrent les consommateurs, ne seraient pas les bienvenus ?

Qui donc, pourrait protester contre ces décrets-lois ?

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur la seconde partie du 2^e paragraphe de l'article 1^{er} des projets de loi fiscaux, les députés du Lot ont voté : **Pour**.

La Chambre a adopté par 333 voix contre 131.

Sur l'ensemble de l'article 1^{er} des projets de loi fiscaux, les députés du Lot ont voté : **Pour**.

La Chambre a adopté par 329 voix contre 207.

Sur la disjonction de l'article 1^{er} des projets de loi fiscaux, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. le prince Murat.
Contre : MM. Delpont et Delmas.
La Chambre a repoussé la disjonction par 342 voix contre 37.

Service de santé

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro que M. Godeau, le sympathique médecin-major de 1^{re} classe de la place de Cahors, avait été affecté au 95^e d'infanterie à Bourges.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Godeau vient d'être nommé au 23^e d'artillerie de campagne hippomobile, à Toulouse.

Nous félicitons M. Godeau de cette nomination qui le rapproche de notre ville où il compte de si nombreux amis.

Compatriote

Notre sympathique compatriote, M. Panouze, chef de bataillon, au 15^e tirailleurs, rapatrié du Maroc, est affecté au 50^e régiment d'infanterie.

Musique

Par décision du 9 février 1924, M. Crassous, chef de musique de 1^{re} classe à Cahors, précédemment nommé au 14^e d'infanterie, est, sur sa demande, affecté au 3^e d'infanterie.

Nos félicitations à M. Crassous qui laisse à Cahors le souvenir d'un artiste distingué.

Trésorerie générale du Lot

M. Ramond, commis à la recette des finances de Figeac est nommé à la trésorerie générale de la Haute-Garonne.

M. Amiel, commis à la recette des finances de Soissons, est nommé à la recette des finances de Figeac.

Une perte sèche pour Cahors

Ces jours derniers, vers midi et demi, est arrivé à Cahors venant de Montauban, un convoi de 10 fourgons de campagne que l'on conduisait à la caserne Bessières.

Comme sur ces fourgons se trouvaient des tirailleurs sénégalais, on disait que peut-être, la garnison de notre ville si réduite — hélas ! — allait être prochainement renforcée de quelques contingents supplémentaires.

Eh ! non ! le convoi est arrivé à Cahors : mais il n'y aura pas de contingent militaire supplémentaire à la garnison si réduite de Cahors. La caserne Bessières ne comptera pas un homme de plus !

Et cependant, si on l'avait voulu, notre caserne Bessières aurait pu avoir un régiment complet.

Qui donc ne l'a pas voulu ? Ce ne sont pas les commerçants de Cahors, certainement !

« n'ont pas le sou » et ne rapportent, par conséquent, rien au commerce local !

Eh bien, le commerce local ne parle pas ainsi, parce que dans une ville comme Cahors où les ressources sont très faibles, les moindres profits sont intéressants.

Or, si les hommes de troupe ne sont pas d'un rapport très élevé, il y a des officiers, des sous-officiers qui, eux, apportent un appoint sérieux au commerce local.

Ceci est un fait incontestable : aucun commerçant ne nous démentira.

Eh bien, un régiment comprend 41 officiers, 26 sous-officiers rengagés, 45 sous-officiers non rengagés, 122 caporaux, 1,277 hommes.

Voulez-vous savoir les soldes touchés par les officiers, sous-officiers.

Les chiffres sont intéressants : que chacun fasse le calcul.

Il faut compter une moyenne de 10,000 francs pour chaque officier, de 6,500 pour chaque sous-officier rengagé et de 1,600 fr. pour chaque sous-officier non rengagé.

Mais il faut bien compter que si les caporaux n'ont pas une solde élevée, ils ont, cependant, quelques sous en poche qu'ils dépensent dans la ville !

Au surplus, en ne tenant compte que des sommes perdues par l'absence des cadres (officiers, sous-officiers seulement) nous arrivons à un chiffre de 700,000 francs au MINIMUM !

Or, il y a 152 caporaux qui ont plus que le prêt à dépenser ? Et les fournitures pour les 1,227 hommes de troupe ?

Et les maîtres armuriers, cordonniers, tailleurs, font aussi partie du régiment.

Est-ce que cela ne représente rien pour le commerce local ?

Hélas ! c'est avec amertume, que l'autre jour, quand défilait sur les Boulevards de Cahors les 10 fourgons du régiment sénégalais de Montauban, nous regrettions que ce régiment ne tiennne pas garnison dans notre ville si désertée !

Oui, cela est bien regrettable, car ce sont des centaines de mille francs qui échappent au commerce local. C'est une perte énorme pour Cahors : c'est un profit pour Montauban !

Mais ce n'est pas notre faute s'il en est ainsi !

LOUIS BONNET.

Registre du commerce

La loi du 18 mars 1919 sur le registre du commerce n'a donné lieu jusqu'à présent qu'à peu de procès. Ce résultat est dû à la simplicité relative de cette législation, et aussi à la prudence et à la dextérité des présidents et juges des tribunaux de commerce chargés d'en assurer la mise en application. Des difficultés cependant se présentent. Sur deux d'entre elles des décisions de justice récentes viennent de jeter un peu de lumière.

L'article 11 de la loi de 1919 dispose que l'immatriculation d'un commerçant ou d'une société est exigée dans tous les lieux où il existe des succursales ou agences. Quel sens donner à ce terme succursale ou agence ? ou plutôt quelle extension lui donner ?

Dès 1921 le Tribunal civil de Compiègne (jugement du 7 octobre) s'était prononcé en faveur d'une interprétation très extensive du texte de l'article 11. Il avait jugé qu'une société de travaux qui avait entrepris dans un arrondissement autre que celui du siège social ou d'une succursale immatriculée de grands travaux devant durer plusieurs années et pour l'exécution desquels elle avait sur place avec des chantiers et des bureaux, un directeur-gérant ou fondé de pouvoirs, devait être immatriculée également dans cet arrondissement. Un récent jugement du Tribunal de Commerce de Mazamet (14 novembre 1923) vient de donner, dans une affaire analogue, la même solution.

D'autre part, le Tribunal de Commerce de Clamecy, dans un jugement remontant déjà à plusieurs mois, avait prétendu soumettre à l'immatriculation les Compagnies de chemins de fer dans toute circonscription du Tribunal de Commerce où elles possédaient une gare ; même la Cour de Bourges, par arrêt du 7 novembre, a reformé ce jugement et décidé que ces gares ne pouvaient être considérées comme des succursales ou agences. Enfin, en ce qui concerne les bureaux ou agents de sociétés d'assurances, il y a des solutions divergentes (Tribunal de Commerce de Honfleur, jugements du 12 avril 1922 et 28 février 1923 ; Tribunal de Commerce de Chaumont, jugement du 30 juin 1923 ; Cour d'appel de Caen du 24 juillet 1922). Ce qui semble se dégager de cette jurisprudence, c'est que, pour qu'il y ait succursale ou agence, il faut d'une part, que ceux qui la dirigent aient un certain pouvoir de traiter avec les tiers au nom de la maison principale ou du siège social, en second lieu qu'il y ait établissement distinct, c'est-à-dire que la succursale ne soit pas un rouage indispensable de l'entreprise principale, une dépendance matérielle sans laquelle cette dernière ne pourrait fonctionner.

La seconde difficulté est celle de savoir si le jugement du Tribunal de Commerce prononçant l'amende pour défaut d'immatriculation est ou non susceptible d'appel. La question est épineuse et complexe. La Cour d'Appel de Dijon, par arrêt du 23 mars 1923, avait refusé la faculté d'appel, alors que les Cours d'Agen (arrêt du 23 décembre 1921) et de Lyon (1er juin 1922) l'avaient au contraire admise. La Cour de Bourges, par un arrêt du 7 novembre 1923, vient de se ranger à cette dernière opinion.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris le deuil cruel qui vient de frapper M. Boudier, notre excellent Commissaire de police, en la personne de sa grand-mère, décédée à Chartres.

Nous prions M. Boudier d'agréer nos bien sincères condoléances.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Parazines, comptable à l'imprimerie du Journal du Lot, est, depuis dimanche père d'un gros garçon prénommé Jean.

Nous formons des vœux de bonne santé pour Mme Parazines et le bébé.

Nouveau confrère

Samedi, a paru le premier numéro du journal départemental « La Trique », dont le directeur est M. Alphonse Tissandier.

Nos compatriotes à Paris

L'Union Amicale des Enfants de Figeac donnait, samedi dernier, son grand banquet annuel, comme le Journal du Lot l'avait annoncé. Un seul qualificatif convient à cette soirée : ce fut une splendide fête de famille, c'est-à-dire dans la vraie tradition Lotoise. Annoncé pour 20 h., le dîner, selon une tradition bien « Plateau-Central », elle ne commença guère qu'une heure plus tard. Il n'en fut pas moins excellent, copieux et superbement servi. Chacun, d'ailleurs, sait que la Maison Vianey fait bien les choses. Tout en dégustant les excellents mets, je jetais indiscrettement les yeux tantôt à droite, tantôt à gauche, et c'est ainsi que j'ai reconnu, autour du sympathique Président M. Amagat et du Président des agapés, M. Gouzou, non moins sympathiquement connu, le plus populaire et le plus aimé de nos parlementaires, M. Loubet, joyeux, heureux, de voir l'appât de ses nombreux, très nombreux enfants ; puis, MM. Garrigou, D'Almets et Faure, Conseillers municipaux de Paris ; Bonat, Gandillon, des Cadets ; Aussel de la Grappe ; D'Gagnayre, du Gorrit ; Lafon, du Cotel Biscoutin ; Vialettes, Chaumont, Pons, Manilève, des Galeries St-Martin, Eydoux, de l'Auvergnat de Paris ; Autesserre, Mazet, Moulène, anciens présidents de la Société ; et aussi une dame qui, à un bout de la table d'honneur, discrète, mais souriante et n'en croyant pas ses yeux de boire ton et ton de mounde, reflétait dans ses yeux agrandis par la surprise heureuse, la joie que cause tout succès de quelqu'un qui vous intéresse. Et je reconnus Mme Amagat, à laquelle je m'empresse d'adresser un reproche, c'est de ne pas être plus souvent des nôtres, mais espère que so que beztel dissates l'o combertido, et que tournoiro. Foro pliosé o tout lou mounde.

Pendant cet examen, et penden que cadun crusquezbau ferme, lou temps possabo et lou président se lebet. En quelques phrases claires et concises, M. Amagat, après avoir remercié en termes chaleureux les 250 « pays » qui ont répondu à son appel, et couvert de fleurs bien méritées une commission des fêtes qui, intelligemment inspirée par les bons amis Delfour, Albert, Mathau, ne ménage ni son temps ni sa peine et a la satisfaction de réussir à merveille, salua et remercia fort galamment les innombrables et si jolies Querquinoises, auxquelles sûrement pensait Mistral quand il écrivait dans Mireille « Et les estellos poliroou, quand te bérouou ». Puis il exprima la pensée unanime des gais dîneurs en affirmant bien haut que si, pour des raisons ou des nécessités diverses, nous avons quitté le pays, nous ne l'avons pas abandonné. Oh ! non, certes !

Le D' Gagnayre, au nom des Sociétés Lotoises, remercia les Enfants de Figeac de leur si cordial accueil.

M. Eydoux, pour lui-même et pour votre serviteur, exprima humoristiquement les mêmes remerciements pour l'Auvergnat de Paris et pour le Journal du Lot, M. Loubet, ancien disciple de M. Gouzou, au Collège de Figeac, trouva des mots heureux en faveur de l'esprit de solidarité qui anime nos groupements, fait leur force et leur prospérité. Et M. Gouzou, renchérissant sur les qualités querquinoises, dit combien il était heureux et honoré de présider une si belle fête. Cependant, d'impatients piétinements déclaraient l'envie chorégraphique de la foultitude des jeunes. Te cress ! l'ami Vidalie attaquait, avec sa maestria accoutumée, une de ces bourrées qui feraient se tremousser des Culs de jatte. Et ce fut un envol général de frais minois aux cheveux fous, aux chatoyants corsages, et de sveltes cavaliers parmi lesquels le brillant tringlot Amagat fils n'était pas le moins ardent.

Et cependant que les pépères et les belles-mamans dégustaient le bock ou la coupe de l'amitié, les disciples de Terpsichore s'en donnaient à cœur joie, si il me fut donné d'admirer mai d'une tuffo blonco qui rivalisait de souplesse et de grâce avec les benjamins. Et jusqu'à six heures du matin, buffaires, roscataires et tustaires n'eurent de répit que celui que leur donnait Vidalie et son accordon.

De tout cœur, merci aux amis Amagat, Delfour, Albert, Mathau et à tout le Conseil d'administration, pour nous avoir fait passer une de ces soirées qui réconfortent et foua pliosé.

Jean de LARAMIERE.

Pour le Théâtre municipal

Le foyer du théâtre municipal de Cahors, jusqu'ici assez peu brillant, va s'enrichir, grâce à un geste charmant de Mlle de Pape d'une riche collection de photographies d'art.

Voici la lettre écrite par Mlle de Pape à M. le Secrétaire général de la Mairie de Cahors :

« M. le sénateur de Monzie m'ayant prié de vous adresser les photographies que je destinai au théâtre de Cahors, je vous prie d'en trouver ci-dessous la liste :

« Photographies encadrées : Mme Second-Weber, Mme Caron, M. Mounet-Sully, M. Albert Lambert, Mme L. Brille, Mlle M. Roch.

« Un cadre contenant les portraits de : Mme Sarah Bernhardt, Mme Réjane, M. Paul Mounet, M. Coquelin aîné, M. Silvain.

« Photographies non encadrées : Mmes Sarah Bernhardt, L. Bréval, Delna, Raveau, Roch, Piérot, Brillé, Leconte, Valpreux, Lély ; MM. Huguenet, Delhely, A. Lambert.

L'aimable donatrice a joint à son envoi un certain nombre de volumes concernant le théâtre : « Mme Sophie Arnould », « Mme Malibran », « Talma », « Patrice » (avec une dédicace de Victorien Sardou), « la Samaritaine », « la Souris », « les Idées de Mme Aubry ».

Ces livres trouveront une place toute indiquée à la Bibliothèque municipale, où ils seront certainement souvent consultés.

M. de Monzie, sénateur-maire de Cahors, a remercié Mlle de Pape par une lettre charmante.

Trouvé mort

Des voisins n'ayant pas vu depuis la veille le nommé Dailiez, Gustave, employé à la voirie municipale, demeurant, 9, rue des Boulevards, pénétrent dans sa chambre.

Dailiez était couché et ne donnait plus signe de vie.

Il était né en 1856.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre les nommés Camille T., 30 ans et Paul R., 25 ans, manœuvres à Cahors, qui, après boire, se sont pris de querelle et se sont battus sur la place Galdemar.

Procès-verbal a été également dressé contre la nommée Marie A., amie de l'un des combattants, pour injures à la police.

Chronique des Théâtres

Concert

Voici le programme du Concert qui sera donné dimanche prochain, 17 février, au Théâtre Municipal par Mlle Herr Japy, pianiste, premier prix du Conservatoire de Paris, élève de Cortot et Mlle Combarieu, violoniste, premier prix du Conservatoire de Paris, soliste des concerts classiques de Monte-Carlo, avec les concours de M. Jean Nouyrit, violoncelliste, premier prix du Conservatoire de Toulouse :

I
a) Andante, b) Scherzo, trio en ré mineur (Mendelssohn) : Mlles Herr Japy, Combarieu et M. Jean Nouyrit.

II
Ballade (Chopin) : Mlle Herr Japy.

III
Rondo Capriccioso (Saint-Saëns) : Mlle Combarieu.

IV
a) Jardin sous la pluie (M. Ravel), b) Etude de Concert (G. Pierné) : Mlle Herr Japy.

V
a) Ritornello (Varicne Salmon), b) Rondino (Beethoven-Kriesler), c) Mouvement perpétuel (Lacombé) : Mlle Combarieu.

VI
a) Bolero (Fernand Arbos), b) Sérénade Humoristique (Lacombé) : Mlles Herr Japy, Combarieu et M. Jean Nouyrit.

Piano Pleyel de la maison J.-B. Nouyrit
Prix des Places :
Loges d'avant-scène et Fauteuils : 7 fr. ; Loges ouvertes et Premières, 6 fr. ; Parquets, 5 fr. ; Parterre, 3 fr. ; Secondes 1 fr. 50 (taxes et droits en sus).

La police des routes et les droits des préfets

Un arrêt intéressant de la cour de cassation

La cour de cassation a rendu, au sujet d'un jugement du tribunal de simple police de Moulins, un arrêt fixant un point de droit intéressant, au sujet des droits des préfets en matière de police.

En janvier 1923, le préfet de l'Allier avait pris un arrêté interdisant d'effectuer sur les routes du département des essais avec des chassis d'automobiles. Mais une maison de Clermont-Ferrand refusa de se conformer à cet arrêté et fut l'objet d'un certain nombre de contraventions, et le tribunal de simple police la condamna à des peines d'amendes.

Sur pourvoi, la Cour suprême a cassé le jugement de Moulins, estimant que les prescriptions du préfet de l'Allier ont été édictées dans un intérêt financier, et ne rentrant pas dans le cercle des attributions de l'autorité administrative, que cet arrêté imposait à certains industriels des obligations contraaires aux règles légales sur l'entretien et la réparation des routes.

Il convient d'ajouter, en effet, que l'arrêté du préfet disait notamment que l'autorisation pourrait être donnée d'effectuer des essais de chassis d'automobiles, sous certaines conditions, par exemple sous l'engagement préalable pour les demandeurs de participer à la réparation ou à la consolidation des voies publiques, dans une certaine mesure et à certaines conditions.

Dimanche prochain 17 février, Cahors II recevra l'excellente équipe II du S. U. Agenais.

Ce match fort important, ne manquera pas d'amener au stade les Cadurciens amateurs du ballon ovale. En outre, nous pouvons d'ores et

Bourses dans les lycées, collèges et cours secondaires

Suivant arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique en date du 1^{er} février 1924, les sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées, collèges et cours secondaires s'ouvriront en 1924, dans tous les départements :

1. Pour les jeunes gens, le jeudi 3 avril.

2. Pour les jeunes filles, le jeudi 10 avril.

Les inscriptions seront reçues, dans les bureaux de chaque préfecture : pour le département de la Seine, du 25 février au 15 mars ; dans les autres départements, du 25 février au 25 mars.

Toute demande d'inscription à établir sur timbre à 2 francs, devra être accompagnée des pièces ci-après prévues par l'article 2 de l'arrêté du 31 mars 1902 :

1. Extrait de l'acte de naissance de l'enfant ;

2. Certificat du chef de l'établissement auquel il appartient ;

3. Déclaration du père de famille faisant connaître sa profession et celle de sa femme, les prénoms, âge, sexe et profession de chacun des enfants vivants, le montant de ses ressources annuelles, et celui de ses contributions ; ladite déclaration, qui doit être signée du postulant et certifiée exacte par la mairie de la commune, indiquera, en outre, si des bourses, remises ou dégrèvements ont déjà été accordés précédemment au candidat ou à ses frères ou sœurs.

Des imprimés, en vue de l'établissement des pièces n. 2 et 3, seront envoyés sur demande par les préfectures.

Les poupées de P. T. T.

En vue d'accroître les ressources très restreintes dont il dispose, l'Orphelinat national des postes et des télégraphes a eu l'ingénieuse idée d'organiser dans chaque département un concours de poupées, habillées suivant les anciens costumes locaux, et dont les plus beaux spécimens prendront place dans une exposition générale qui aura lieu à Paris.

Interdira-t-on la fabrication du pain de luxe ?

Afin de pouvoir renoncer à de nouvelles importations de blé, on a envisagé le rétablissement de la carte de pain. Il n'est pas certain que cette mesure soit prise. Ce qui est plus probable, c'est que l'on interdira la fabrication du pain de luxe.

Le timbre des Jeux olympiques

Le « Journal officiel » promulgue la loi autorisant, à l'occasion des Jeux olympiques de 1924, l'émission de timbres-poste spéciaux de 10, 25, 30 et 50 centimes et de cartes postales de 30 centimes dont la durée de validité est fixée au 30 septembre 1924.

Un arrêté ministériel déterminera les conditions dans lesquelles sera effectuée l'émission de ces timbres-poste.

Pour l'Aviation Militaire

Si nos aviateurs d'aujourd'hui ne peuvent plus renouveler les exploits de nos As de la Guerre, il est d'autres champs plus pacifiques où ils trouveront l'emploi de leurs merveilleuses qualités de témérité, de courage et de vaillance.

Pour les jeunes générations, à côté de la haute mission de défense et de protection du Pays qui leur est réservée, il reste les raids pour la France plus grande, les voyages d'exploration dans les régions encore inconnues, les records de durée, de hauteur, de vitesse et combien d'autres rôles tous plus grands pour une aviation toujours plus grande.

Tous les jeunes gens des classes 1925 et suivantes possédant une instruction au moins égale à celle du Certificat d'études primaires, peuvent devenir pilotes en obtenant une bourse militaire, c'est d'ailleurs le seul moyen pratique et à la portée de tous d'obtenir le brevet de pilote.

Le rôle des mécaniciens et des soigneurs d'avions, autrement dit des « Gueules noires », comme on les appelle pendant la guerre, n'est pas moins considérable que celui des pilotes.

Des soins éclairés et constants qu'ils donneront aux avions, dépendront le succès des expéditions et la vie même des pilotes.

C'est d'ailleurs parmi les « Gueules noires » que se recrutent les bombardiers, mitrailleurs et mécaniciens de bord.

Le personnel navigant ou non navigant de l'Aviation Militaire, est recruté parmi les élèves des sociétés aéronautiques. Pour les jeunes gens habitant des régions où ne fonctionnent pas ces écoles, l'Aéronautique-Club de France Agréé par le Ministère de la Guerre, 58 rue J. J. Rousseau à Paris, 1^{er}, a créé des cours oraux et par correspondance qui peuvent être suivis par tous ceux dont le rêve est d'être versé dans l'aviation militaire.

Après leur service, pilotes et mécaniciens trouveront à s'employer dans l'aviation commerciale et touristique dont le développement s'affirme chaque jour.

J. SAUNIÈRE
Président de l'Aéronautique-Club de France

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Cahors II bat Fumel II par 9 à 3. Fumel I bat Cahors mixte par 18 à 8.

Ces résultats, le dernier surtout, indiquent le manque d'entraînement de certains équipiers ; il est nécessaire que les deux quinze à qui de belles journées sont encore réservées, conservent toute leur forme et s'astreignent à quelques séances hebdomadaires qui coordonneront leurs divers éléments.

Dimanche prochain 17 février, Cahors I recevra l'excellente équipe II du S. U. Agenais.

Ce match fort important, ne manquera pas d'amener au stade les Cadurciens amateurs du ballon ovale. En outre, nous pouvons d'ores et

déjà annoncer si le beau temps le permet, la 1^{re} sortie de nos jeunes gymnastes avec leur cirque. Sous la direction de M. Verrier, M. Verdier, nos « gosses », dimanche 17 février, nous irons au stade Lucien Desprats devant les rites et les rythmes nouveaux prévus pour les Jeux olympiques de 1924 ; ils exécuteront deux des montements d'ensemble imposés à la Fédération de cette année, et cela avant le match de rugby du jour.

Nous prions le public Cadurcien de venir en foule applaudir ces jeunes athlètes. C'est le meilleur encouragement à donner à une œuvre saine, utile et intéressante au premier chef.

Le départ de M. Solignac.

M. Solignac, chef de dépôt à Cahors, nous quitte.

L'Aviron Cadurcien à la veille de son départ, lui adresse avec ses profonds regrets, ses sympathies et ses félicitations.

Président du C. C. Cadurcien, M. Solignac réussit à apaiser des querelles fustimées au sport dans notre ville. Il rendit possible, grâce à l'amabilité de son caractère et aussi à la largeur de vues de son esprit parfaitement au courant de toutes les questions sportives, une fusion nécessaire entre la société qu'il présidait et l'Aviron Cadurcien.

Tous les sportifs, et en particulier l'Aviron Cadurcien, dont il fut un conseiller écouté et aimé, lui ont gardé une bonne place dans leur souvenir reconnaissant.

Au P. O.

M. Solignac, chef de dépôt de la Compagnie Paris-Orléans à Cahors, vient d'être appelé en avancement au poste d'inspecteur de 1^{re} classe à Orléans.

Nous félicitons M. Solignac pour son avancement bien mérité, et nous lui exprimons tous les regrets que nous inspire son départ.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Soirée récréative. — Les élèves de l'école publique de filles et de l'E. P. S. de garçons donneront dimanche prochain, 17 février courant, une soirée récréative au profit des pupilles de la Nation.

Au programme figurent : comédies, saynètes, monologues, chœurs. Nous ne doutons pas que le public ne vienne nombreux écouter et applaudir les jeunes élèves de nos écoles publiques qui n'oublient pas leurs petits camarades orphelins de la guerre.

La représentation sera donnée dans la salle des fêtes et commencera à 8 h. 1/2 très précises du soir.

Albas

Bureau de bienfaisance. — La Commission administrative du Bureau de bienfaisance s'est réunie dimanche matin, sous la présidence de M. Dulac, maire.

Ce dernier a d'abord procédé à la nouvelle installation de M. Louis Girard, délégué administratif, dont les pouvoirs expiraient le 31 décembre 1923.

Ensuite, la commission nomme son bureau pour l'année 1924. Elle maintient les anciens membres du bureau, qui se trouve ainsi composé : M. Barriéti, vice-président ; M. Couallac, secrétaire ; M. Vieuxsens, ordonnateur.

qui fut créée à la demande des maires de Sérignac et de Floressas et commença à fonctionner le même jour que celle de M. Bénestébe. Cette navette de M. Gras relie Saint-Puy-Evêque par Ferrières, Sérignac, Floressas et aujourd'hui Grézels, permettant aux habitants de ces localités de se rendre à Cahors le matin et de rentrer le soir.

St-Martin-Labouval
Obsèques. — Le 9 février ont été célébrées les obsèques de M. Alithe Fillières, propriétaire à Saint-Martin-Labouval, décédé à l'âge de 70 ans. Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre du regretté disparu qui jouissait dans la commune de la vive sympathie de tout le monde. Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

St-Cirq-Lapopie
Probité. — Ces jours derniers, le jeune Elie Planard, de notre commune, trouva, entre le village de Tour-de-Faure et celui de Saint-Martin-Labouval, une certaine somme d'argent éparpillée sur la route. Le jeune Planard s'est empressé de remettre sa trouvaille à M. le maire de Saint-Cirq-Lapopie, qui la tient à la disposition de son propriétaire. Nos félicitations au jeune enfant.

Tour-de-Faure
Nécrologie. — Un deuil cruel vient de frapper la famille Esquarrié, de Tour-de-Faure, en la personne de Mme Sarah Esquarrié, née Conquet, décédée à l'âge de 75 ans. Nous adressons à son fils, à la famille nos sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Tombola. — Par arrêté du 19 janvier 1924, M. le Préfet du Lot autorise une tombola en faveur de l'œuvre des pupilles de l'école publique. Cette tombola comprend un lot de mille francs, en bons de la Défense nationale ainsi que de nombreux lots offerts par de généreux donateurs.

Le prix du billet est fixé à un franc. Le tirage aura lieu le 24 février. Des billets seront mis en vente dans toutes les communes de l'arrondissement.

Avancement. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Ramon, caissier à la recette de Figeac à la trésorerie générale de Toulouse.

M. Ramon, fonctionnaire courtois et serviable laisse d'unanimes regrets parmi ceux qui l'ont connu. Nous nous joignons à ses nombreux amis pour le féliciter de son avancement et lui exprimer nos meilleurs vœux pour sa réussite dans le nouveau poste qu'il va occuper.

A notre Conseil municipal. — Les agents sont de braves gens surtout à Figeac. Mais ils ont parfois besoin d'être des gens braves par ces temps troublés où les apaches et autres bandits sillonnent les rues de notre petite ville.

Pour vivre, nos agents jouissent d'un faible traitement. Serait-ce trop demander à nos édiles qu'à la prochaine réunion du Conseil municipal la question du relèvement du traitement des agents fut examinée?

Tribunal correctionnel. — Dans son audience de samedi 9 février, le tribunal a jugé deux affaires : 1° contre le nommé Delatre Edouard-Paul, sans profession et sans domicile connu ; il a été condamné pour mendicité, à 15 jours d'emprisonnement ; 2° pour infraction à la police des chemins de fer, contre V. F. et B. A., ils sont condamnés à 16 francs d'amende chacun, avec sursis.

Foot-ball-Rugby. — Dimanche, sur

le terrain de Londeu à Figeac, s'est déroulée une partie sérieuse de Football-Rugby, entre la première équipe de la Société d'Aurillac et le groupe Sportif Figeacois.

Le coup d'envoi a eu lieu à 14 h. 1/2. L'équipe première d'Aurillac était venue au complet et en nombre supérieur au groupe Sportif de Figeac. A la première mi-temps, l'équipe de Figeac marqua 4 points à 3, à la deuxième mi-temps deux joueurs figeacois ayant été blessés n'ont pu jouer, ce qui donna l'avantage à l'équipe d'Aurillac. Figeac a été battu par 6 points à 4 points.

Malencontreux coup de hache. — Le domestique de M. Bourg, propriétaire à la Morne, banlieue de Figeac, était occupé jeudi, à couper du bois, lorsque un coup de hache mal appliqué vint lui trancher l'artère du poignet gauche.

Transporté aussitôt à la pharmacie Delmas il y reçut les premiers pansements en attendant la venue du docteur.

Mandat de dépôt confirmé. — Le tribunal a confirmé, le mandat de dépôt délivré contre le nommé Edouard Delatre, originaire de Quimperlé, arrêté par la gendarmerie de Cajarc, pour mendicité.

Une plainte. — Dans la banlieue de Figeac, au ruisseau des Fades, M. Gustave Laborie, habitant Figeac, possède un petit lopin de terre agrémenté d'un petit pavillon. L'endroit étant un peu isolé, des chenapans, tentés sans doute par un butin fructueux, eurent bon d'y faire une visite.

La déception dut être amère, car M. Laborie, en homme pratique, n'avait rien laissé de valeur qui pût motiver leur envie.

Pour pénétrer dans l'habitation, les aigrefins ont forcé la serrure d'entrée à l'aide d'une pince ou d'un ciseau à froid, dont l'empreinte se caractérisa sur le jambage de la porte, et la pression exercée a été suffisante pour torquer le pêne.

Le produit du vol se résume à une paire de sabots neufs et aux viroles en cuivre jaune d'une canne à pêche, le roseau ayant été brisé pour s'emparer du métal.

Les voleurs, en la circonstance, ont été les premiers volés.

Bonneviolle
Nouveau médecin. — On annonce l'installation définitive à Bonneviolle du docteur Queyssac, dont la famille est originaire de Prudhomat, où elle a laissé tant de sympathiques souvenirs. Nous prions le nouveau docteur et Mme Queyssac, sa gracieuse épouse, d'agréer nos souhaits de bienvenue.

Marcihac
Elections complémentaires. — Une majorité nettement républicaine s'est affirmée dimanche dernier, 10 février, dans le scrutin de ballottage où deux candidats en présence briguaient la place de conseiller municipal.

M. Jean Valade, candidat socialiste, 82 voix (élu) ; M. Félix Hérel, candidat républicain d'action agricole, 69 voix.

Nécrologie. — Vendredi 8 février ont eu lieu, à Marcihac, les obsèques de M. Joseph Selves, professeur agrégé de rhétorique au lycée de Toulouse. M. Selves, ancien élève de l'École Normale supérieure, ancien premier prix du concours général, devait à sa haute culture et à sa valeur professionnelle le poste de choix qu'il occupait depuis plusieurs années. De magnifiques couronnes, offertes par les fonctionnaires et les élèves du lycée de Toulouse, ornaient le cercueil du regretté disparu.

Nous offrons à Mme veuve Selves et à sa fillette l'expression de nos sincères condoléances.

St-Céré
Foire. — La foire du 6 courant a été importante. Une hausse sensible s'est produite sur les bovins. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de travail, 3.500 à 4.500 fr. ; vaches de travail, 2.800 à 3.000 fr. ; bouvillons, 2.500 à 3.200 fr. ; génisses,

2.000 à 2.500 fr., le tout la paire ; veaux de lait pour boucherie, 5.50 à 6 fr. 75 le kilo, poids vif ; porcs gras, 280 à 310 fr. les 50 kilos ; porcelets, 180 à 180 fr. la pièce ; brebis d'élevage, 104 à 120 francs la pièce.

Le froment, 65 à 68 fr. ; le seigle, 50 à 56 fr. ; le sarrasin, 55 à 57 fr. ; l'avoine, 25 à 27 fr. ; les pommes de terre, 23 à 25 fr. ; le maïs, 76 à 80 fr. ; le tout le sac de 80 litres ; les cerneaux, 9 fr. le kilo.

Les poules, 3 fr. ; les poullets, 3 fr. 75 ; les lapins domestiques, 1 fr. 50 ; le beurre, 5 fr. 50 ; le fromage du Cantal, 5 fr. ; le tout le demi-kilo ; les œufs, 5 fr. 50 la douzaine ; les pigeons, 5 à 6 fr. la paire.

Prochaine foire le 22 courant.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Ecole primaire supérieure de jeunes filles. — Une nouvelle machine à écrire vient d'être concédée à notre école.

C'est la troisième qui pourra être mise en service.

La société « l'Abeille » créée, il y a quelques années, dans cet établissement vient d'obtenir une subvention de 200 fr. du Ministère de la guerre.

Pupilles de la nation. — Une réunion sera tenue mercredi 13 courant, à la Mairie de Gourdon pour examiner les affaires courantes.

Listes électorales. — Les listes électorales de la commune de Gourdon comprennent 100 additions et 34 radiations.

Il y aura environ 1.100 inscrits.

Les giboulées. — Les giboulées qui, autrefois, venaient en mars, ont déjà fait leur apparition.

Dans la nuit de samedi à dimanche la grêle est tombée pendant quelques instants et le tonnerre a grondé à plusieurs reprises.

Hier lundi, les giboulées ont recommencé.

La température est, malgré tout, très douce dans la journée.

Prélèvement de lait. — M. Abadie, inspecteur des fraudes à Cahors, s'était rendu, samedi matin, à Gourdon, où, dès la première heure, il a procédé, avec l'aide de plusieurs gendarmes, à divers prélèvements de lait chez plusieurs laitiers et laitières qui alimentent notre population de ce précieux liquide.

Huit échantillons, ont été envoyés au laboratoire de Rodez, aux fins d'analyse.

Rocamadour
La grande chasse. — Sous la direction de MM. Horric de la Molle, de Trélissac (Dordogne), et Thonie, maire d'Evau-les-Bains, une chasse aux sangliers, composée de 17 chasseurs, 4 piqueurs, 45 chiens, 8 autos, bat les bois de notre région depuis lundi dernier.

Les deux premiers jours deux sangliers furent abattus.

Ces intrépides chasseurs, qui ont décidé de débarrasser notre région des animaux malfaisants, ont établi leur centre de ralliement à la gare de Rocamadour.

Nous leur souhaitons le meilleur succès.

Peyrilles
Chien enragé. — Un chien de forte taille, à poils gris, parcourut dimanche dernier, la commune de Peyrilles, canton de Saint-Germain, et mordit M^{me} Calmon, née Elisabeth Bétaillame, 74 ans, ménagère à la Prune, hameau de cette commune. M. Jacques Terrié, qui marchait à quelques pas en arrière, vit la bête se précipiter sur M^{me} Calmon et la chassa à coups de pierres. Elle se dirigea alors dans la direction de Concorès. Le chien présentait tous les symptômes de l'hydrophobie.

Il ne fut connu de personnes et paraissait étranger à la région. Après avoir traversé les hameaux de Bessous, Grand-Roques, Haute-Serres, Beaugard, le bourg important de Concorès et mordu de nombreux congénères tout le long de son parcours, dans la journée de

samedi et dimanche, il fut abattu par six coups de fusil par MM. Couderc, Francoulet et Pugnès, de Concorès, qui méritent des félicitations pour avoir certainement évité d'autres malheurs.

M. Soulié, vétérinaire à Catus, appelé à faire l'autopsie de l'animal, a conclu que le chien était atteint de rage sans le moindre doute.

M. le maire de Concorès vient de prendre un arrêté pour faire abattre tous les chiens qui ont été mordus ou roulés, et tenir en laisse et museler les autres pendant la durée réglementaire.

Payrac
Foire. — Favorisée par le beau temps, notre foire du 7 février a été importante. Le marché aux bœufs était abondamment approvisionné et de nombreuses transactions se sont opérées à des prix très élevés. Voici les cours pratiqués :

Bœufs pour la boucherie, de 175 à 180 fr. les 50 kilos ; gros bœufs de travail, de 4.800 à 5.000 fr. ; moyens, de 4.000 à 4.500 fr. ; bouvillons, de 2.800 à 3.000 fr., le tout la paire ; moutons d'élevage, 150 fr. la pièce ; brebis avecagneaux, de 220 à 250 fr. ; agneaux pour la boucherie, de 5 à 6 fr. le kilo, selon qualité ; porcelets, de 150 à 200 fr. la pièce selon grosseur.

Poules et poullets, 3 fr. la livre ; œufs, 6 fr. la douzaine.

BIBLIOGRAPHIE

LES ANNALES
C'est Michelet qui a les honneurs des *Annales* de cette semaine. Il y est célébré par Paul Bourget, H. de Régnier et Henry Bordeaux de l'Académie Française, le même numéro contient des pages de Robert de Flers, Yvonne Sarcey, du professeur Bouvier, de Miguel Zamacois et un article de critique littéraire de G. de Pawlowski. Nombreuses gravures. En vente partout : 0,75.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 11 février 1924.

La Chambre reprend la discussion des projets de lois fiscaux. M. Bovier-Lapierre demande la suppression de l'article 2 qui indique que jusqu'à la fin de 1924, il ne sera procédé à aucune création d'emploi ni à aucun recrutement de personnel.

Par 360 voix contre 182, cet amendement est repoussé.

La Chambre vote un amendement présenté par M. Queuille qui demande que l'article 2 ne vise pas les emplois réservés aux victimes de la guerre.

M. Bouisson propose qu'il ne sera accordé ni subvention nouvelle, ni augmentation de subvention, ni nouvelle garantie d'intérêts aux Compagnies de navigation. Cet amendement est combattu par le ministre des finances et il est repoussé par 375 voix contre 200.

L'ensemble de l'article 2 est voté. Un amendement de M. Deyris tendant à ce que l'article 1^{er} de la loi du 29 février 1917 et le dernier paragraphe de l'article 2 de la loi du 25 juin 1920 soient abrogés. Il s'agit de l'impôt sur le revenu et des bénéfices agricoles. Cet amendement est repoussé.

Un amendement de M. Vaillant-Couturier tend à reviser les bénéfices de guerre réalisés par les grandes firmes industrielles, commerciales et bancaires.

M. Morinaud combat l'amendement, il déclare qu'il présentera une déposition pour demander que les 5 à 6 milliards d'impôts sur les bénéfices de guerre qui n'ont pas encore été payés, le soient dans l'année 1924, parce que les délais accordés aux profiteurs de la guerre sont inadmissibles.

L'amendement de M. Vaillant-Couturier est repoussé par 389 voix contre 21.

Le renvoi de la suite de la discussion des projets de loi fiscaux au lendemain est voté par 336 voix contre 195.

DÉPÊCHES

HEUREUSE IDÉE
Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. Instantanément vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang et guérir la faiblesse, le surmenage, l'anémie. Le flacon de Quintonine, 2 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

ACCORDÉONS
Catalogue illustré en couleurs. Prix 1 fr.
DE DENIS
Fabricant, BRIVE (Corrèze)
R. C. 2.42

Voulez-vous
une installation de lumière, chauffage et force motrice, bien et pas cher, garantie de tout vice de construction ?
Adressez-vous au **109, BOULEVARD GAMBETTA**, ancienne maison *La Juive*, où l'on vend tout appareil du fabricant au consommateur. **Pas d'intermédiaires!** Demandez les prix et devis et vous serez convaincus.
La Maison se charge de toutes réparations.

ON DEMANDE
Un Veilleur de Nuit
S'adr. : Hôtel des AMBASSADEURS, CAHORS

A VENDRE
Un fort eric et cordages
pour Entrepreneur
S'adresser au bureau du journal

ETUDE
DE
M^e E. CONTOU
GRADUÉ EN DROIT
HUISSIER A CAHORS

VENTE
aux
Enchères publiques
après décès

Le samedi 16 février, à 2 heures du soir, à CAHORS, 19, rues Brives et Neuve des Badernes, maison succession CONTOU.
D'objets comprenant : Tables, buffet, pendule à caisse, assiettes, verrerie, ustensiles de cuisine, lampes, chaises.
Salle à manger comprenant : Buffet sculpté Louis XIII, glace biseautée, table, chaises cannées.
Pendule de cheminée en marbre et candélabre bronze.
Service de table. — Lits en noyer avec sommiers, matelas, couvertures. — Tables de nuit et de toilette, commode, garniture de cheminée, armoire, grande armoire Empire en chêne, service en porcelaine, draps de lit, linge, barriques vides, cuve, etc. etc.
Par ministère de M^e CONTOU, huissier à Cahors, au plus offrant, et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques au comptant 10/0. Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.
CONTOU.

MAISON LASVÈNES
10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS
La plus importante spécialité du Vêtement
POUR HOMMES, DAMES, JEUNES GENS & ENFANTS
DERNIÈRE SEMAINE des SOLDES d'HIVER
Nouveaux Prix — Nouveaux Rabais
SAMEDI 16 FEVRIER et jours suivants
EXPOSITION DES PREMIÈRES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS
(R. C., 912, Cahors.)

Feuilleton du « Journal du Lot » 34

INVINCIBLE CHARME

PAR
Daniel LESUEUR

VIII

Quelle situation pour recevoir l'attendu compagnon que le marquis amenait ! Dès ce jour, dans le pays, l'opinion allait le flâner. Quoi ! son père n'hésitait pas à la compromettre pour lui forcer la main ! Car l'exagération de la jeunesse lui faisait voir le jour le plus dramatique. Elle pâlit si visiblement que M. de Ribeyran eut un moment de regret et d'inquiétude.

Pourtant, elle se domina vite pour ne pas donner à M. de Mauclain la joie de penser qu'il l'impressionnait. Elle mit une coquette à ne pas le craindre. Le long de la route, elle causa, fit les honneurs du pays merveilleux.

« Le mistral nous le gâte aujourd'hui », dit-elle, tandis qu'un sautoir fin tourbillonnait jusque dans la ma mère ne m'a pas accompagnée. »

François de Mauclain feignait d'être assis au paysage. Il s'émerveillait de la grâce verdoyante des collines

amené ici, je vous dois la vérité, Monsieur de Mauclain. Je ne serai jamais la femme que d'un seul homme au monde, celui que je vous ai présenté comme mon fiancé. Je ne vous répéterai plus que telle est ma décision, car je ne vous permets pas d'en douter. Les circonstances semblaient vous autoriser aujourd'hui à me parler de votre amour. Désormais, je n'admettrai plus une excuse de ce genre.

C'était sous le rocher du jardin, le long de l'étréite grève semée de galets noirs sur un sable de neige qu'elle s'exprimait ainsi. Quand elle se tut, François de Mauclain n'entendit que le léger roulement des valises. Machinalement ses yeux suivirent le remous des lames transparentes. L'énorme mer s'alanguissait là, en une caresse, en une palpitation de fascinatrice douceur. Odette regardait au loin. L'ombre du promontoire dessinait une bande d'un bleu intense parmi la surface ensoleillée des flots. Là-bas, contre l'écran sombre de la presqu'île de Giens, des voiles blanches glissaient leurs triangles blancs comme des ailes mouvantes. L'air était calme. Le mistral ne soufflait plus. Une odeur fraîche et salée flottait, mêlée à des effluves d'orange.

François fut traversé par un tel bouillonnement de haine contre Jean qu'il se sentit comme suffoqué et ne risqua pas une parole.

Dans la journée, Odette s'étonna qu'il ne parlât pas de partir. Elle

croyait s'être expliquée assez nettement. De plus, elle attribuait au vicomte trop de délicatesse pour qu'il se targuât vis-à-vis d'elle de l'évidente faveur où le tenait M. de Ribeyran. Mais le prétendant maltraité ne pouvait encore se résoudre à battre en retraite.

Odette alors prit l'offensive. Elle lui témoigna une dédaigneuse froideur et, tant qu'elle put, l'évita.

Elle laissa entièrement leur hôte aux soins de son père. Car Mme de Ribeyran, observant une espèce de neutralité, se disait souffrante et ne quittait guère sa chambre. Le marquis organisait des excursions. Odette devait s'y joindre. Au dernier moment, quelque prétexte l'empêchait d'accompagner ces messieurs. C'était, en mer, le vent qui allait se lever, elle serait certainement malade ; sur terre, son cheval s'était donné une atteinte, ou bien elle touterait dans la voiture fermée, le grand air lui causerait des étourdissements.

L'absurdité de pareilles défaites scabillait vaine pour offenser M. de Mauclain. Le marquis ne s'y trompa pas. Il découvrit une force inattendue dans la résistance de sa fille. Sa volonté se raidit, devint de fer. Il réclama une explication. Il l'eut. Ce fut la même qu'avait entendue François. Mas, cette fois, lui accompagnée de vagues bruissements. Cela se passait dans la chambre d'Odette, le dernier après-midi de l'année, tandis que l'invité s'était rendu seul à Hy-

res pour des achats de fleurs.

Mlle de Ribeyran déclara à son père qu'elle se considérait comme la fiancée de Jean Valdré.

« Tu peux plutôt te dire sa veuve », répondit-il avec une dureté inouïe. « Il est mort pour toi. Moi vivant, — à moins que tu ne quittes la maison et que tu ne te déshonores, — tu ne le reverras jamais ! »

« Une Ribeyran ne se déshonore pas, mon père », dit Odette.

« Tu ne quitteras pas ma maison comme sa femme. Il faudra donc que tu l'en ailles le rejoindre, comme une fille perdue. »

« Mon père !... »

« Perdue pour moi, du moins », reprit le gentilhomme adoucissant par ce jeu de mots le sens horrible de sa phrase. « Je te renierai. »

L'enfant altière se tut, tellement soulevée par l'outrage à sa pudeur et à son amour qu'elle ne voulait plus indiquer sa soumission jusqu'à dire : « Je ne l'épouserai pas contre votre volonté. » En effet, n'avait-elle pas annoncé à Jean, à sa mère elle-même qu'elle attendrait, fut-ce jusqu'à la mort, plutôt que de jamais signer des sommations respectueuses ? Cela, elle ne le répéta pas ; car ce père qui n'hésitait point à la blesser méritait l'angoisse du doute, le souci de l'inquiétude où il allait vivre.

Elle demeura donc silencieuse, en face de lui, silencieux aussi maintenant. Leur ressemblance éclatait. Leurs prunelles semblaient se pénétraient : celles de la jeune fille

d'un azur plus transparent, telles que le saphir ; celles du père plus étincelantes, telles que l'acier. Et la séculaire puissance de leur race montait avec fatalité des profondeurs de leur être, marquait du même sceau leurs traits, rendait tragique la rencontre de leurs équivalents volants.

Et ce fut à cette minute précise où tous les ancêtres de cet homme se redressaient pour lui résister dans cette enfant, où les flots de leur même sang se heurtaient, où leurs visages se reflétaient de façon frappante, que le marquis de Ribeyran prononça cette parole dont la sincérité était plus extraordinaire encore que l'antithèse :

« Je ne te reconnais vraiment plus, Odette. Est-ce bien toi ? Je ne retrouve plus ma fille. »

Tandis que leurs cœurs s'ensanglantaient sans se l'avouer dans cette scène calme et atroce, dans ce malencontreux qui en avait été le sujet se tenait assis devant une table chargée de fleurs, dans un magasin de la place du Port, à Hyères.

De l'autre côté de la table, une grosse femme, l'air réjoui sur sa physionomie bistrée, ses rides cheveues noirs frissonnant sous un foulard rouge, le verbe haut, nuancé d'un accent méridional, étendait des roses à longues tiges entre des couches de cotale et de fougères, dans une légère caisse en bois blanc.

« C'est du safrano, madame Josse ; je n'en veux pas », dit l'acheteur. « Il me faut de vraies roses. »

(A suivre).

« Je ne te reconnais vraiment plus, Odette. Est-ce bien toi ? Je ne retrouve plus ma fille. »

Tandis que leurs cœurs s'ensanglantaient sans se l'avouer dans cette scène calme et atroce, dans ce malencontreux qui en avait été le sujet se tenait assis devant une table chargée de fleurs, dans un magasin de la place du Port, à Hyères.

De l'autre côté de la table, une grosse femme, l'air réjoui sur sa physionomie bistrée, ses rides cheveues noirs frissonnant sous un foulard rouge, le verbe haut, nuancé d'un accent méridional, étendait des roses à longues tiges entre des couches de cotale et de fougères, dans une légère caisse en bois blanc.

« C'est du safrano, madame Josse ; je n'en veux pas », dit l'acheteur. « Il me faut de vraies roses. »

(A suivre).

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu	Cours du 2 fév.	Cours du 9 fév.
Fonds d'Etat		
3 1/2 0/0	54 55	54 05
3 0/0	66 40	66 30
3 1/2 0/0 amortissable	83 80	83 70
3 0/0	69 95	69 75
5 0/0	58 70	58 70
4 0/0 1917	57 75	57 60
4 0/0 1918	85 65	85 60
5 0/0 1920	82 80	81 50
6 0/0 1920	492 50	492 50
B. du Tr. 6 0/0 1922	482 25	483 30
B. du Tr. 6 0/0 fév. 1923	474 75	479 75
B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923		

Crédit National		
5 0/0 1919	430	425
Obl. 500 0/0 1920	432	430
Bons 6 0/0 1921	480	476
— rév. 1922	480	477
— juil. 1922	487	487
— janv. 1923	475	458
— juin 1923	472	470

Crédit Foncier		
Communales 1879	435	439
— 1880	460	459
— 1891	232	230
— 1892	269	261
— 1899	259	251
— 1906	277	275
— 1912	148 50	149 50
— 1920 lib.	397	397
— 1921 lib.	456	454
— 1922 lib.	456	454
Fonciers 1879 3 0/0	457	460
— 1883 3 0/0	250	251
— 1885 2 60 0/0	262	262
— 1895 2 60 0/0	272	273
— 1903 3 0/0	291	284 25
— 1909 3 0/0	150 50	148
— 1913 3 1/2 0/0	285	286
— 1913 4 0/0	373	373
— 1917 5 1/2 0/0 lib.	243	243

Ville de Paris		
1865 4 0/0	620	615
1871 3 0/0	327 75	330 25
1875 4 0/0	405	403
1876 4 0/0	401 25	405 25
1892 2 1/2 0/0	200	201
1894-1896	198	200
1898 2 0/0	233	237
1899 2 0/0	226	228
1904 2 1/2 0/0	236 50	237 50
1905 2 3/4 0/0	322	325 50
1910 2 3/4 0/0	207	210
1910 3 0/0	219	216
1912 3 0/0	192 25	199
1919 lib.	355	357
1921 lib.	460	460
Décennal 1922		490

Valeurs étrangères		
4 0/0 Japon 4 0/0 1905	330 50	341
4 0/0 Japon 4 0/0 1910	240	252
25 Brésil 5 0/0 1909	544	548
5 0/0 Brésil 5 0/0 1914		
3 1/2 Italie 3 1/2 0/0	75 40	79 25
Russe consolidé 4 0/0	29 25	28 80
Russe 3 0/0 or 1891-94	20	19 90
Russe 3 0/0 or 1896	19 60	19 50
Russe 3 1/2 0/0 or 1894	20 85	19 90
Russe 5 0/0 1906	32 50	32 50
Russe 4 1/2 0/0 1909	24	23 25
4 0/0 Serbe 4 0/0 amort. 1895	45	45
Turquie Dette Ottom.	60 75	61 90
Turquie Ott. 5 0/0 1914	36 60	36 50

Chemins de fer

30 Est 6 0/0	414	411
25 Est 5 0/0	473	469
20 Est 4 0/0 1912	306	306
15 Est 3 0/0	300 25	306
12 50 Est 3 0/0 nouveau	290	301 50
15 Est 2 1/2 0/0	270	267
30 Est 3 0/0 Ardennes	297 75	295
15 Est 6 0/0 1921	381	377
15 P.-L.-M. 6 0/0 1865	296	299
30 P.-L.-M. 6 0/0	401	405 50
25 P.-L.-M. 5 0/0	335 25	335
15 P.-L.-M. fusion 3 0/0	302	304
15 P.-L.-M. fus. 3 0/0 N.	290	305
12 50 P.-L.-M. 2 1/2 0/0	260	268
30 P.-L.-M. 6 0/0 1921	412 50	412
30 Midi 6 0/0	401	403 25
25 Midi 5 0/0	338	340
20 Midi 4 0/0	297 25	303
15 Midi 3 0/0	286	299 50
15 Midi 3 0/0 nouveau	295	299
12 50 Midi 2 1/2 0/0	259	277 25
30 Nord 6 0/0 1921	393	380
25 Nord 6 0/0 (Série F)	400	401
20 Nord 5 0/0 (Série E)	338	338
20 Nord 4 0/0 (Série D)	314	324
15 Nord 3 0/0	297	309
15 Nord 3 0/0 (S.B.)	299	289
12 50 Nord 2 1/2 0/0 (S. C.)	280	289
30 Nord 6 0/0 1921	387	398
30 Orléans 6 0/0	400	400
25 Orléans 5 0/0	350	355
20 Orléans 4 0/0	302 25	307
15 Orléans 3 0/0	309	310
15 Orléans 3 0/0 1884	290	299
12 50 Orléans 2 1/2 0/0 1895	255	268
30 Orléans G.C. 3 0/0 1855	289	291
30 Orléans G.C. 6 0/0 1921	378	380 50
15 Ouest 3 0/0	289	300
15 Ouest 3 0/0 nouveau	290	299
12 50 Ouest 2 1/2 0/0	253 50	263

Bibliographie

Loi du 29 décembre 1923

Hausse illicite des loyers

Tous les propriétaires et locataires ont intérêt à connaître de manière précise les dispositions de la loi nouvelle qui régit leur situation jusqu'au premier janvier 1926. C'est pourquoi le *Recueil des Sommaires* va faire paraître incessamment un commentaire détaillé de cette loi; cet ouvrage qui est sous presse est l'œuvre de M. L. Ropers, Secrétaire en chef du Parquet de la Cour de Cassation, et de M^e René Montlahuc, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Il comprendra outre le texte intégral de la loi, les autres dispositions législatives relatives à la hausse illicite des loyers, et des circulaires ministérielles. Il exposera de façon minutieuse le mécanisme complet de la loi et indiquera de manière claire les conventions et les personnes qui peuvent bénéficier des dispositions de la loi nouvelle. Tous les locataires et propriétaires doivent posséder cette étude qui est d'une lecture simple et aisée; tous les techniciens doivent la consulter, car elle leur offre dans de

nombreuses notes, une abondante documentation juridique. Un volume : 5 fr. franco : 6 fr. Une remise de 20 0/0 est faite à Messieurs les libraires. Afin d'éviter toute complication de comptabilité, MM. les libraires sont priés de bien vouloir, soit joindre à leur bulletin de souscription la valeur de leur commande en mandat-poste établi au nom de M. L. COLU-MEAU, soit en déposer le montant à notre compte courant postal : Paris-243.74.

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée
Paraissant tous les Vendredis
Sommaire du N° 35 (Nouvelle série)
Editorial : Le papillon épinglé. — Ce qu'on dit : Autour du ministère. — « Robespierrot ». — M. Painlevé candidat. — Arthur Meyer. — La vente Védérine. — Candidatures académiques. — Dieu existe-t-il ? — La fin d'un schisme. — Le Gotha etc... — Affaires intérieures : Trygde. — La situation politique et électorale : Le Dauphiné. — Pierre Villette : Le Parlement. — La tactique électorale du parti socialiste. — La politique dans les départements. — Les idées de M. Joseph Caillaux, etc... — Affaires extérieures : Jacques Chastenet : Le dieu mort. — Affaires économiques : Lucien Romier : Méditation sur le sens des économies. — Notes et Figures : Robert Pailleron : Nouvelles du Japon. — A. de Bersaucourt : « Premières » tumultueuses. — Littérature : André Thérive : « Lewis et Irène ». — Théâtre : Etienne Rey : « Le Tombeau sous l'Arc de Triomphe ». — Arts et curiosités : Henri Clouzot : Oh ! les belles reliures ! — Enquêtes : Antoinette Delécras : Enquête sur la chasse (IX). — Vie sportive. — Mode. — Bourse.

MADAME,
LE PETIT COURRIER DE LA
FEMME CHEZ ELLE
est GRATUIT
PUISQUE CHAQUE N°
CONTIENT UN BON-PRIME
REMBOURSAINT
PLUSIEURS FOIS
LE PRIX D'ACHAT
Le Numéro 0.25
LE DEMANDER PARTOUT

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE
qui continue dans son numéro du 9 février la publication des Conférences de la Société des Conférences.
« Les espérances françaises » par M. Louis Barthou de l'Académie Française. — « Balzac » II. Ses premiers romans et son premier amour. « La Dilecta » par M. André Bellessort.
Abonnement pour la durée des Conférences : Trois mois, 45 fr.
Abonnement avec primes pendant la durée des Conférences : Six mois, 28 fr. — Un an, 52 fr.
Plan, rue Garacière, Paris.
Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70.

Mesdames,
Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux
Publications François TeDESCO
39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)
Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gracieusement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant :
1^o un numéro du *Journal des Ouvrages de Dames*;
2^o un numéro de *La Femme Chez Elle*;
3^o un numéro de *Mon Aiguille*;
4^o une planche de dessins décalquables au fer chaud.
Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux
Publications François TEDESCO
39, Boulevard Raspail, Paris (7^e)
Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.
Nom :
Adresse :
Date et Signature :

Chemin de fer de Paris à Orléans
L'Amérique du Sud
Via Bordeaux
Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux. Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre

prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.
Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement au port d'embarquement ou à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

DIRECTION librairie à Cahors dans Société importante en plein essor. — Convientrait à l'homme actif ou commerçant retiré trop LAURENT, 100, rue de Flandre, PARIS.
1.200 fr. p. mois et 200 fr. fixe à tous s. quit. emploi. CADY, Ste-Marguerite, MARSEILLE.
SAVON BLANC
de ménage, « LE PAVOT », postal 10 kgs brut 22 fr. franco. Savonnerie LOISEL MARSEILLE. Chèque postal 72-54. (Reg. Com. Marseille, 44-42)

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.
Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER (1923-24)

De Paris à Toulouse par Cahors									
OMNIB.	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	OMNIB.		
1 ^o , 2 ^o , 3 ^o	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o	1 ^o , 2 ^o , 3 ^o		
PARIS (Orsay) dép.	22 6	»	9 50	»	19 50	21 15	»		
PARIS (Aust.) dép.	22 24	»	10 2	»	20 2	21 27	»		
LIMOGES (arrivée)	7 50	»	16 37	»	2 22	3 32	»		
LIMOGES (départ)	4 30	»	16 46	»	2 30	3 40	»		
BRIVE (arrivée)	7 22	11 55	»	18 22	4 12	5 22	»		
BRIVE (départ)	7 41	12 32	16 25	18 35	4 20	5 29	»		
Gignac-Cressensac	8 16	13 7	17 6	»	19 58	»	»		
SOUILLAC	8 40	13 57	17 32	19 15	20 40	5 2	»		
CAZOULES	8 48	13 58	17 40	»	20 51	»	»		
La Chap.-d-Mareuil	8 54	14 4	17 46	»	»	»	»		
Lamothe-Fénelon	9 4	14 14	17 57	»	21 15	»	»		
Nozac	9 14	14 24	18 9	»	»	»	»		
GOURDON	9 29	14 40	18 25	»	21 48	5 30	»		
Saint-Clair	9 38	14 49	18 35	»	»	»	»		
Dégagnac	9 49	15	18 48	»	»	»	»		
Thédirac-Peyrilles	10	15 11	19 2	»	»	»	»		
Saint-Denis-Catus	10 11	15 22	19 17	»	»	»	»		
Espère	10 20	15 31	19 27	»	»	»	»		
Pradines	10 27	15 38	»	»	»	»	»		
CAHORS (arrivée)	10 33	15 44	19 39	20 18	»	6 11	7 12	»	»
CAHORS (départ)	11 A51	17 42	»	20 22	»	6 16	7 16	7 32	»
Sept-Ponts	12 1	17 54	»	»	»	»	»	7 43	»
Cieurac	12 15	18 11	»	»	»	»	»	7 59	»
Lalbenque	12 23	18 21	»	»	»	»	»	8 9	»
Causse	13	19 1	»	»	7 4	»	8 47	»	»
MONTAUBAN arr.	13 35	19 40	»	21 31	»	7 29	8 25	9 25	»
TOULOUSE, arr.	16 42	22	»	22 25	»	8 25	9 17	10 56	»

A : Ce train a lieu entre Cahors et Montauban, les lundi et samedi.
Les trains « express » et « rapide » ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
B : A lieu 1^o entre Montauban et Brive le samedi ; 2^o entre Montauban et Cahors le dimanche.

CONSEIL DE CABINET

Un Conseil de Cabinet s'est tenu ce matin de 9 h. 15 à 10 h. 20.

Il a expédié les affaires courantes.

M. D'Aubigny, sous-secrétaire d'Etat aux finances, rétabli, y assistait.

M. Chéron a démenti le bruit d'une prochaine suppression de la fabrication du pain de fantaisie, qui aurait pour effet de faire augmenter le prix du pain.



A LA CHAMBRE

La Chambre s'est réunie ce matin à 10 h. 10, sous la présidence de M. Louis Marin.

M. de Lasteyrie, ministre des finances, est seul présent au banc ministériel.

L'ordre du jour appelé la discussion des projets financiers du gouvernement.

On reprend la discussion des dispositions additionnelles à l'article 2.

M. Georges Lévy développe un amendement de M. Alexandre Blanc, disant que « les immeubles de toute nature, construits avec les emplois des bénéfices de guerre seront expropriés au bénéfice de la collectivité.

Cet amendement est repoussé par 380 voix contre 72.

Un autre amendement demandant la révision, par une commission spéciale, des opérations de la liquidation des stocks, est repoussé par 395 voix contre 75.

